



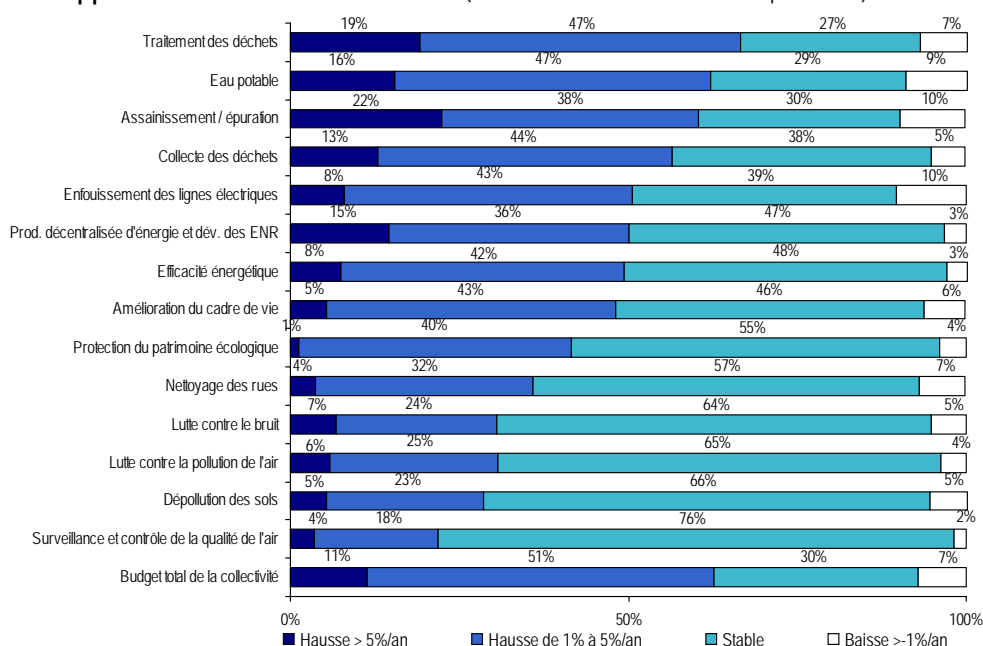
ECOLOC 2006

L'eau et les déchets, deux priorités réaffirmées par les collectivités locales, les problématiques énergétiques sont en émergence

L'eau et les déchets restent les principaux domaines d'investissement « environnement »

Au regard des résultats de l'enquête annuelle ECOLOC menée par le BIPE pour la treizième fois en 2006¹, en partenariat avec l'ADEME et la Caisse des Dépôts – et en association avec l'AMF en 2006 pour la première fois - les perspectives d'évolution des investissements des collectivités locales et de leurs groupements dans le domaine de l'environnement restent favorables à moyen terme. Les obligations de mise en conformité avec les réglementations environnementales, qui nécessitent encore d'importants efforts d'équipement, la mise en place de l'intercommunalité à fiscalité propre, qui permet de relayer de lourds programmes d'investissement communaux, les besoins en équipements neufs ou en renouvellement d'équipements vétustes ou inadaptés, et la bonne santé financière des collectivités locales, expliquent ces résultats.

Evolution des investissements des collectivités locales dans le domaine de l'environnement et du développement durable à l'horizon 2011 (en % du nombre de collectivités répondantes)



Source : BIPE, ECOLOC 2006

La gestion des déchets (traitement et collecte) et la gestion de l'eau (eau potable, d'une part, et l'ensemble assainissement épuration, d'autre part) qui occupent déjà une place importante dans les budgets locaux, arrivent toujours en tête des priorités d'investissement « environnement » de l'ensemble des collectivités locales à court et à moyen terme.

¹. L'enquête ECOLOC est réalisée chaque année par le BIPE dans le cadre de l'Observatoire des Marchés Locaux de l'Environnement. Son cadre ainsi que ses modalités d'exploitation et de diffusion sont également définis annuellement par les trois partenaires qui en assurent le financement, à savoir : l'ADEME, la Caisse des Dépôts et le BIPE (qui en est aussi l'animateur et le bureau d'études). Par ailleurs et pour la première fois en 2006 l'Association des Maires de France s'est associée à l'opération. Les communes et groupements de communes de plus de 700 habitants sont interrogés sur leurs interventions dans les domaines de l'environnement et du développement durable et sur leurs perspectives d'investissement à court et moyen terme (horizon 2007 et 2011 pour la présente enquête).

L'échantillon des réponses exploitées rassemble communes et groupements de communes SIVOM, SIVU, SM, Communautés Urbaines, de Communes, d'Agglomération et SAN, qui représentant une population globale d'environ 21,6 millions d'habitants. L'année 2005 n'a pas fait l'objet d'une enquête auprès des collectivités locales mais auprès des Conseils Généraux, et l'année 2003 avait fait l'objet d'une enquête auprès des Conseils Régionaux.

Ainsi, la part des collectivités qui anticipent une hausse tendancielle de leurs investissements d'ici 2011 est de 66 % pour le traitement des déchets, 63 % pour l'eau potable, 60 % pour l'assainissement épurateur et 57 % pour la collecte des déchets. Pour respectivement 19 %, 16 %, 22 % et 13% des collectivités répondantes, cette hausse serait supérieure à 5% par an.

En effet, malgré un effort d'équipement soutenu depuis une quinzaine d'années, les collectivités locales ont enregistré un retard significatif en matière de respect des échéances réglementaires imposées par la loi sur l'eau de janvier 1992² et la loi sur les déchets de juillet 1992³. On s'attend à ce que cette mise en conformité s'échelonne sur plus de cinq ans encore et, sans doute, sur une dizaine d'années dans de nombreux cas.

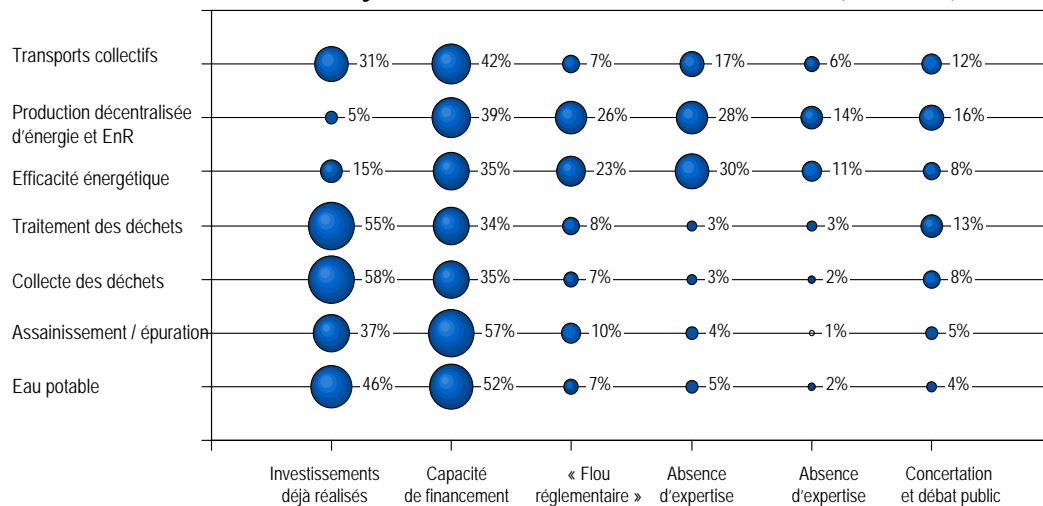
Par ailleurs la production décentralisée d'énergie et le développement des énergies renouvelables devient une préoccupation forte des collectivités dont 51 % envisagent une hausse des investissements à l'horizon de 2011 (15 % une hausse supérieure à 5 %). De même, pour l'enfouissement des lignes électriques avec 51 % d'entre elles, mais seulement 8 % envisagent une hausse supérieure à 5 %.

Enfin, deux domaines font l'objet d'une attention croissante de la part des collectivités locales ; 31 % d'entre elles déclarent avoir l'intention de promouvoir la lutte contre le bruit à l'horizon 2011, il en est de même pour la lutte contre la pollution de l'air. Elles n'étaient, respectivement, que de 25 % et 18 % dans l'enquête ECOLOC de 2004 pour une perspective à l'horizon 2009. De plus, une proportion plus importante d'entre elles déclare envisager des investissements en hausse de plus de 5 % par an d'ici 2011, soit respectivement, 7 % et 6 % actuellement contre 2 % et 1 % dans l'enquête ECOLOC de 2004.

Les freins à l'investissement : des résultats contrastés selon le domaine environnement

Les capacités de financement restent le principal frein à l'investissement pour répondre à l'effort d'équipement encore nécessaire dans les domaines de l'eau, des déchets et des transports. On notera que l'item « investissements déjà réalisés » permet de relativiser les réponses sur les freins effectifs à la réalisation de besoins non encore satisfaits ; la demande sociale peut ne plus exister ou n'exister que partiellement dans un nombre croissant de collectivités (besoin d'une déchetterie supplémentaire par exemple ou encore réaménagement d'équipements existants).

Les freins à l'investissement à moyen terme 2011(en % du nombre de collectivités répondantes - plusieurs réponses possibles)



Lecture du graphique en lignes.

Exemple : 42 % des collectivités répondantes dans le domaine des transports collectifs considèrent le manque de capacité de financement comme un frein à l'investissement

Source : BIPE, ECOLOC 2006

S'agissant de la problématique énergétique (production décentralisée d'énergie / énergies renouvelables et efficacité énergétique), l'absence d'expertise (interne et externe) constitue un frein tout aussi important que la capacité de financement. Le « flou » réglementaire (dispositif juridique et tarifaire) est également cité par une collectivité sur quatre.

Enfin, la concertation et le débat avec le public sont cités par plus de 10% des collectivités répondantes dans le domaine du traitement des déchets, des transports collectifs et du développement de la production décentralisée d'énergie et des énergies renouvelables.

² Selon cette loi, l'instauration d'un réseau de collecte et d'assainissement collectif pour les agglomérations urbaines de plus de 2 000 habitants devait être effectuée entre 1998 et 2005 (selon leur taille et leur classement en zone sensible).

³ Cette loi prévoyait que, à compter du 1^{er} juillet 2002, seuls les déchets « ultimes » (fraction non récupérable des déchets) pourraient être acceptés en centres de stockage.

Le Partenariat Public Privé (PPP) une innovation encore très peu utilisée

A la question «pensez vous être concerné par les PPP» : 19 % des collectivités répondantes seulement ont répondu par l'affirmative, mais elles représentent 70 % des populations. Cela montre une forte disparité de comportement au bénéfice de collectivités de taille importante (plus de 50 000 habitants principalement).

Les principaux freins au développement des PPP sont en proportion des collectivités répondantes : la procédure complexe (55 % des répondants), le manque de retour d'expérience (44 %), le coût des études préalables (31 %), la définition des besoins réels à long terme (29 %), la taille importante du projet (22 %) et, enfin, le dimensionnement du projet sur le long terme (16 %).

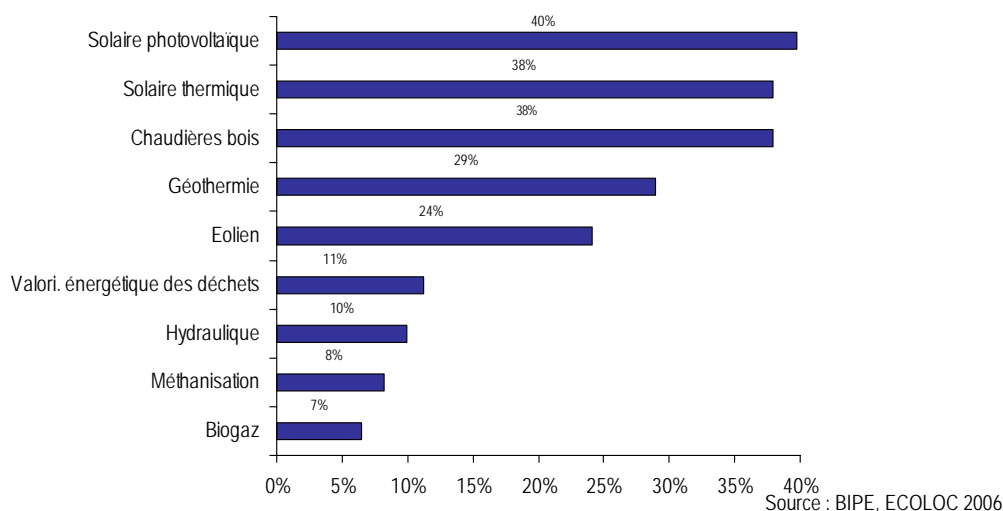
A l'inverse, les principaux moteurs du développement des PPP au sein des collectivités sont en proportion des collectivités répondantes : l'obligation de résultat (52 %), les délais de construction garantis (47 %), l'équipement fourni clefs en main (39 %), le maintien du patrimoine sur la durée (38 %) et enfin le coût connu à la signature (13 %).

Les énergies renouvelables : une implication encore limitée mais croissante des collectivités

Interrogées sur leur politique énergétique, les collectivités locales ont déclaré dans 30 % des cas avoir l'intention de promouvoir au moins une énergie renouvelable ou peu polluante d'ici 2011. L'essentiel de leur politique se traduira en premier lieu par l'approvisionnement des bâtiments publics, puis quelle que soit la filière, par des actions de sensibilisation auprès des particuliers et des entreprises.

Les principaux motifs d'actions mis en avant par les communes actives en matière de promotion des énergies renouvelables sont, pour l'ensemble des filières, la promotion du développement durable, la valorisation des ressources et les économies de charges.

Proportion de collectivités qui vont promouvoir la production décentralisée d'énergie et les énergies renouvelables d'ici 2011 (en % du nombre de collectivités répondantes par filière - plusieurs réponses possibles)



Transport et urbanisme : des développements multiples importants et croissants

Le « développement du vélo, de la marche... » et la création de « zones 30 » (Km/h), sont les deux actions qui arrivent en tête en termes d'actions réalisées et d'actions prévues à moyen terme par les collectivités locales. Cette adhésion forte de la part des collectivités s'explique en partie la faible implication en termes d'investissements lourds, d'une part, et de l'impact positif sur la population concernée, d'autre part.

Les plans de déplacements urbains sont classés dans les actions réalisées pour 18 % des collectivités répondantes et pour 22 % pour les actions en projet. Les actions réalisées par les grandes collectivités sont beaucoup plus nombreuses, de l'ordre de 65 %, comme les actions projetées 31 %.

Les mesures de soutien aux taxis et de transport à la demande font l'objet d'une attention particulière de la part des collectivités. Les grandes collectivités se disent intéressées de manière croissante à ce type d'actions aussi bien en termes d'actions réalisées que de projets.

Les actions en faveur du développement des transports en commun en site propre et la mise en place de parkings disjoints intéressent principalement les grandes collectivités. Ainsi plus de 50 % des collectivités répondantes de plus de 50 000 habitants déclarent avoir des projets dans ces deux domaines et de 22 % d'entre elles déclarent avoir déjà réalisé des actions concrètes dans ce sens.

Implication des collectivités locales en termes d'actions au croisement des thématiques transport et urbanisme (en % du nombre de collectivités répondantes – Plusieurs réponses possibles)



Il s'agit des collectivités ayant pris ou prévu de prendre à moyen terme des mesures au croisement des thématiques transport et urbanisme.

Source : BIPE, ECOLOC 2006

Climat et développement durable du territoire : une première prise de conscience de l'enjeu climatique avec une large offre d'outils de développement durable

A la question « avez-vous défini et mis en œuvre une stratégie de réduction des gaz à effet de serre ? » (GES), 5 % des collectivités ont répondu par l'affirmative soit 34 % en termes de population concernée.

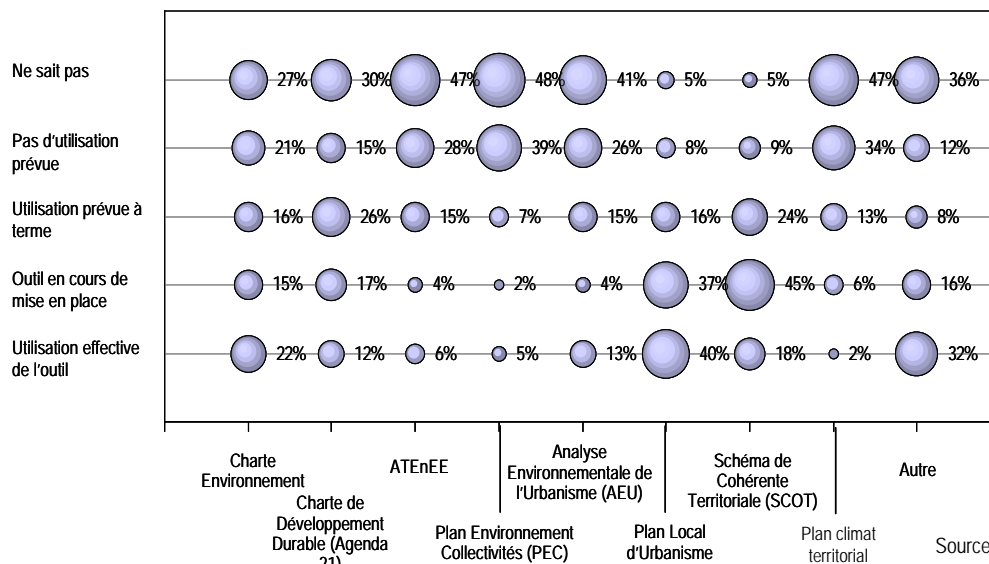
Dans le domaine des outils on constate une très grande hétérogénéité dans les pratiques des collectivités, et une certaine confusion semble toujours régner en ce domaine au sein des acteurs locaux. Un travail de mise en cohérence, d'articulation et de complémentarité des différents outils mis à disposition des collectivités locales est souhaité par les partenaires sur le terrain.

Les outils utilisés pour la mise en œuvre des actions en faveur du climat et du développement durable

(en

% du nombre de collectivités répondantes - plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles



Source : BIPE, d'après ECOLOC 2006

Lecture du graphique en colonnes (total > 100%)

Exemple : Parmi les collectivités répondantes, 6% utilisent effectivement ATEnEE, 4% mettent en place cet outil, 15% prévoient son utilisation à terme, 28% ne prévoient pas son utilisation, 47% ne savent pas.

BIPE – 11 / 13, rue René Jacques F92138 Issy-les-Moulineaux Cedex –

Tél : 01 70 37 23 23 - Fax : 01 70 37 23 30 - <http://www.bipe.fr>

Christian DUCHEMIN christian.duchemin@bipe.fr